

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1347 portant autorisation de transfert des restes mortels du chef de bataillon Tonduy (Henri).

n° 1347

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 14 du 01/12/1953

Date de publication
5 novembre 1953

Date du numéro
1 décembre 1953

TEXTE INTÉGRAL

Les restes mortels du Chef de Bataillon Tondut (Henri), décédé à bord du s/s « Campana » le 23 mai 1953 et se trouvant actuellement au dépositaire du cimetière de Djibouti, seront transférés au cimetière de Marseille Saint-Pierre. Les dépenses occasionnées par ce transfert seront supportées par le budget de la Guerre.